

Extrême droite, ennemi mortel du syndicalisme

Le diagnostic était juste, l'extrême droite, le Front national en particulier connaissent une réelle dynamique. L'ampleur et la durée de la crise du système, la radicalisation de la droite classique, l'échec de la politique gouvernementale notamment dans la lutte contre le chômage, nourrissent cette situation.

Le FN brouille les pistes

Le syndicalisme, parce qu'il occupe une position particulière dans ses relations avec les salariés-es, est directement concerné et même en première ligne. Il l'est également parce que certaines de ses franges peuvent être plus ou moins attirées par les discours d'exclusion, de quêtes de « boucs émissaires » et d'idées simplistes pseudo radicales. Il s'agit aussi tout simplement d'une question d'autodéfense tant l'extrême droite, l'histoire l'a démontré, est un ennemi mortel du syndicalisme et de la démocratie.

Le « nouveau logiciel » de l'extrême droite brouille les pistes pour gagner de plus en plus d'influence dans les couches populaires. Elle a renouvelé son vocabulaire en captant une laïcité radicale et sélective dressée contre l'islam. Elle développe un discours contre l'Europe libérale et le mondialisme au nom de la défense d'un capitalisme hexagonal. Elle se pare du slogan de la République, des services publics et dans certaines conditions défend les fonctionnaires. C'est-à-dire lorsqu'ils sont « réellement patriotes » comme lors de l'entrée conditionnelle à l'ENA.

Dans ce cadre, la campagne « Unis contre l'extrême droite pour le progrès social et l'égalité des droits », lancée par la journée du 29 janvier, prend tout son sens et a permis de construire le socle commun fournissant la base d'une contre-offensive syndicale unitaire.

Les municipales ont constitué une échéance permettant de mesurer l'ampleur de la tâche. En premier lieu, le nombre de listes déposées :

597, ce qui représente une nette progression par rapport aux municipales antérieures (environ une centaine). Même si le nombre est en deçà de celui initialement visé par Marine Le Pen. À cette occasion, on a constaté des pratiques particulières, à savoir des gens inscrits sur les listes FN contre leur gré, dont des personnes sous curatelle, abusées par des faux documents et des candidat-es affichant leur racisme ou leur nostalgie du nazisme avec ostentation.

Marine Le Pen a besoin d'un « bilan », pour reprendre son propre terme, pour crédibiliser son projet politique.

Certain-es s'appuyant sur le taux d'abstention très élevé, et en établissant une comparaison entre le nombre de listes et de suffrages recueillis par l'extrême droite ont minoré les résultats obtenus en particulier par le FN. Ils les ont crédités d'un 4,7 % des suffrages exprimés ou d'un 2,86 % des inscrits. C'est une erreur d'optique grossière car plus d'une de leur liste sur deux a réussi à se maintenir au deuxième tour. Sur-tout, leurs résultats leur ont permis d'installer près de 1 400 conseillers municipaux et de diriger désormais 14 municipalités.

Cela représente plus de 450 000 administré-es, avec notamment le septième secteur de la ville de Marseille et plusieurs dizaines de milliers de personnels territoriaux. Marine Le Pen a besoin d'un « bilan », pour reprendre son propre terme, pour crédibiliser son projet politique.



Chassez le naturel, il revient au galop

Malgré la recherche d'un nouveau profil et la quête de respectabilité, il a suffi de quelques jours pour enregistrer déjà les pratiques instructives de leurs nouveaux maires et le retour du naturel. À Henin-Beaumont, Steeve Briois, le nouveau maire, membre du bureau exécutif du FN, a fermé le local de la Ligue des Droits de l'Homme et retiré sa subvention annuelle de 300€. Le maire de Villers-Cotterets, quant à lui, refuse de célébrer la loi d'abolition de l'esclavage et la photo de famille de la nouvelle équipe municipale d'Hayange montre un colistier d'Engelmann faisant la « quenelle » chère à Dieudonné et Soral.

En clair, il est nécessaire pour protéger les services publics et leurs usagers-ères, la vie démocratique des associations, la vie culturelle,

les agents territoriaux, les libertés syndicales et de créer un observatoire national intersyndical sur les pratiques des municipalités d'extrême droite.

La présence connue de militant-es ou d'adhérent-es syndicaux sur des listes d'extrême droite est au nombre d'une vingtaine de cas. C'est à la fois peu par rapport aux annonces faites dans les médias et révèle un phénomène que nous avions anticipé. Toutes les organisations syndicales impliquées dans la campagne unitaire intersyndicale ont procédé à leur exclusion. D'autres syndicats ont procédé de la même manière comme la CFDT ou l'UNSA. Par contre, à la CGC, à la CFTC (même si un débat traverse ses rangs) ou à FO, il n'en a pas été de même.

Les élections européennes du 25 mai devraient voir la dynamique du FN se confirmer puisque les différents

... suite de la page 18

sondages situent ses résultats entre 20 % et 24 %, hypothèses le plaçant en premier parti à la sortie des urnes. Là encore, c'est un bond considérable puisqu'il faut rappeler que son score obtenu aux européennes de 2009 était de 6,3 %.

Les élections européennes ont toujours un caractère spécifique mais le mode de scrutin – proportionnel à un tour – devrait envoyer au Parlement européen un nombre important de députés d'extrême droite. Le taux extrêmement élevé d'abstentions et l'ampleur de la crise de construction libérale de l'Europe va se traduire par une progression des droites nationalistes et de l'extrême droite dans toute l'Europe.

On ne peut pas rester spectateurs devant cette situation

Déjà, sur la base de notre campagne commune, plus d'une vingtaine d'initiatives unitaires se sont tenues sur tout le territoire, la Fédération a organisé le 9 et 10 avril dernier un stage national. La perception du danger et des enjeux voient la multiplication des initiatives. Ainsi, la publication du livre des éditions de l'Atelier *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite* vient de connaître devant son succès de diffusion, une deuxième impression. Un appel intitulé « Liberté, Egalité, Fraternité » vient d'être lancé regroupant soixante organisations dont les mouvements de défense des droits et libertés et d'éducation populaire et 9 organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires, Unef, CFTD, UNSA, UNL, FIDL, Confédération Paysanne). Tout cela fournit des signes positifs mais il faut être encore plus ambitieux, ne pas nous contenter de rester entre nous, viser, toucher, convaincre des centaines de milliers de personnes.

La riposte doit s'effectuer en multipliant les angles d'attaques. Déconstruction et contre argumentaires, unité la plus large, qualité des alternatives constituent le meilleur cocktail. Car nous savons qu'il s'agit de crédibiliser à la fois les actions collectives – ce qui passe par un minimum de succès – et également l'horizon politique d'une possible et nécessaire transformation de la société. ●

Noël Daucé

Quelques références :

Pascal Perrineau : La France au front - Fayard
Edwy Plenel : Dire non - Don Quichotte
Pierre-Yves Bulteau : En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite - Éditions de l'Atelier/ avril 2014



Quand Pôle emploi se fait supplétif de la police

Inscription et papier d'identité : les conséquences de nos actes professionnels

Si Pôle emploi, en tant qu'établissement public, a l'obligation de respecter la légalité et de vérifier que les conditions d'inscription (ou de maintien) sur la liste des demandeuses et demandeurs d'emploi sont bien requises, cela s'arrête là. En 2008, les organisations syndicales ont dénoncé l'introduction des lampes à UV afin de vérifier l'authenticité des pièces d'identité présentées en inscription. Certains collectifs ont résisté et résistent toujours...

Non à l'instrumentalisation de Pôle emploi !

L'instruction régionale du 23 janvier en remet une couche. La consigne donnée consistant à ne rien dire à la personne en cas de doute et à transmettre au final – via le correspondant – au service prévention des fraudes n'est pas sans créer un malaise.

En effet, et cela aucune note interne ne l'explique, les services prévention des fraudes sont en relation avec les préfectures, elles-mêmes en lien avec la PAF – police de l'air et des frontières. Les préfectures ont plusieurs missions dont celle de lutter contre le travail illégal (et dans ce sens, nous ne pourrions refuser de contribuer et d'appliquer l'instruction précédemment citée) et aussi une mission en matière d'immigration et de lutte contre l'immigration clandestine. Cette mission-là n'a rien à voir avec celles de Pôle emploi. Lors de la transmission d'un titre « douteux », il existe donc un risque de détournement de notre raison d'être : un titre de séjour transmis par Pôle emploi peut-être transmis au final à la PAF. En 2008 et 2009, à plusieurs reprises, la résistance des collectifs et des organisations syndicales suite à des traquenards tendus à des demandeurs d'emploi après demande d'autres services de l'Etat ont obligé la Direction générale (DG) de l'époque à se positionner pour refuser l'instrumentalisation de l'ANPE.

Ainsi, vous pensez faire votre travail normalement en transmettant un document qui n'a pas réussi le test de la lampe à UV ? Quelques temps plus tard, la police débarque chez le demandeur d'emploi et c'est toute sa famille qui se trouve placée en centre de rétention ou en résidence surveillée. Si la fameuse lampe détecte une anomalie, l'instruction indique de procéder normalement

La vérification de l'authenticité des documents d'identité ne fait pas partie des missions de Pôle emploi, cela relève des services de police.

à l'inscription, donc de ne rien dire à la personne, mais de ne pas faire d'ouverture de droits, de garder le dossier en attente. Si la personne vient demander où en est son dossier, l'instruction conseille de simplement indiquer au demandeur d'emploi que son dossier est en attente.

Vérifier la validité d'une pièce oui, son authenticité non !

Avec la course effrénée aux gains de productivité, des temps réduits (en EID notamment, où il faut faire de plus en plus de choses : inscription, étude complétude, retour et DPC, diagnostic, proposition d'offres, rappel droits et

obligations, info sur les services...), gardons le recul nécessaire et la réflexion sur le sens de nos actes, notre responsabilité citoyenne.

Ce n'est pas la même chose de vérifier la validité d'une pièce d'identité ou son authenticité. Une conseiller-e a l'obligation de vérifier l'identité lors de l'inscription, la vérification de l'authenticité des documents d'identité ne fait pas partie des missions de Pôle emploi, cela relève des services de police.

Retour vers le passé : en 2008, dans une agence ANPE de l'agglomération lyonnaise, un chef d'agence explique un matin à un collègue qu'il doit recevoir M. X., que la PAF sera là pour le « cueillir » mais comme ils ne savent pas le reconnaître, le conseiller, lorsqu'il recevra cette personne, devra leur faire signe. Par bonheur, le demandeur d'emploi n'est pas venu. Après quelques jours d'abattement, le conseiller nous a fait part de son mal-être et les organisations syndicales SNU-FSU, CGT, SUD ont été à l'origine de la création du REFI (réseau emploi formation insertion) et militent pour l'information et la vigilance des professionnels du secteur à l'instar du réseau RESF dans l'éducation. Pour mémoire, la FSU est membre du réseau RESF. Le SNU Pôle emploi soutient les agents du service public contre toute tentative de détournement de nos missions et d'intimidation. ●

L'équipe du SNU Rhône-Alpes